



RÈGLEMENT du RALLYE NATURE

du 5 juin 2022 à CASTRES-GIRONDE

Le RALLYE NATURE est organisé par la commune de CASTRES GIRONDE

Ce Rallye est gratuit et nécessite une inscription préalable impliquant que chaque participant reconnaît avoir pris connaissance et accepte ce règlement.
Pour en faciliter l'organisation, les inscriptions auront lieu jusqu'au 1^{er} juin 2022

Article 1 : ORGANISATION

L'inscription se fait par fiche disponible auprès de :

- l'accueil de la mairie,
- l'accueil de la bibliothèque.
- par demande à l'adresse Mail : evenementiel@mairie-castres-gironde.fr

Le Rallye Nature est ouvert à toutes les familles ; petits et grands constitués en groupes sous un nom d'équipe (6 personnes max par équipe).

Une autorisation parentale est demandée pour les mineurs non accompagnés d'un représentant légal.

Les thèmes retenus sont : la nature, les arbres, l'eau, le patrimoine et la vie de la commune.

Le départ sera donné sur le stade au stand « Rallye Nature » où un **livret de route** sera remis à chaque équipe.

DÉPART à 14h30

Article 2 : DÉFINITION

Le Rallye Nature est un parcours d'observations dans un espace délimité.

Il s'agit, grâce à un plan fourni, de rechercher des lieux, des objets, de répondre à des énigmes, à des questions et de remplir le **livret de route** avec les réponses.

Le parcours se terminera sur le stade pour une dernière activité permettant de départager les ex-æquo puis au stand « Rallye Nature » pour restitution du **livret de route**.

Le décompte des points sera fait par les organisateurs qui dépouillent les livrets et déterminent un classement.

Des lots récompenseront les 3 premières équipes, mais également les suivants ...

Cette animation se veut conviviale et accessible à tous.

Aucun temps n'est imparti pour réaliser le parcours.

Article 3 : DROIT DE L'ORGANISATEUR

Le nombre d'équipes est limité à 20 (soit ~120 personnes). L'organisateur se donne le droit d'annuler la manifestation si moins de 5 équipes sont inscrites ou si la météo n'est pas favorable.

Article 4 : SÉCURITÉ

Chaque participant devra :

- respecter le code de la route,
- s'engager à faire attention à chaque passage sur une chaussée,
- appliquer les règles de sécurité d'un déplacement pedestre.
- s'engager à faire attention aux autres participants,
- s'engager à revenir au stade pour clôturer sa participation.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de non-respect de ces règles.

Article 5 : RESPONSABILITES

Les participants s'engagent à être en possession d'une couverture responsabilité civile et individuelle accident garantissant les risques inhérents à leur participation.

Les participants engagent leur propre responsabilité ; ils sont considérés en randonnée et non dans une course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique et/ou psychique.

Chaque participant s'engage à respecter :

- les consignes de sécurité annoncées,
- les organisateurs et les bénévoles,
- à préserver la beauté des sites (pas de détritrus ou dégradations sur le parcours).

Article 6 : RÉCOMPENSES

En fin d'après-midi, les 3 meilleurs scores auront droit à :

1° lot : un bon de 100 euros à utiliser chez un pépiniériste

2° lot : un bon de 60 euros d'achats à l'ESAT : Ateliers Magdeleine de Vimont (vin confiture)

3° lot : un bon de 40 euros d'achats à l'ESAT : Ateliers Magdeleine de Vimont (vin confiture)

Au retour du parcours tous les participants auront droit à un lot pour leur participation.

Article 7 : DROIT A L'IMAGE

Les participants acceptent l'exploitation par l'organisateur (la mairie de Castres Gironde) des photos faites durant l'opération. Ceci sans limitation dans le temps, de support, de quantité, du mode de diffusion (y compris internet).

En aucun cas l'utilisation des photos ne pourra donner lieu à une indemnisation.